



FLASH N° 22 – 01/04/2022

## Crise pétrolière *L'UPTR continue de taper sur le clou*

Comme déjà mentionné dans nos flashes [n° 18 du 21 mars](#) et [n° 20 du 29 mars](#), l'UPTR ne se satisfait absolument pas de l'attitude attentiste des Autorités belges.

C'est ce que l'UPTR a encore rappelé ce jour, lors d'une **rencontre avec le Ministre (MR) des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, David Clarinval**.

L'UPTR a longuement pu détailler et argumenter ses propositions concrètes pour offrir un peu d'oxygène aux transporteurs belges.

Dans le cadre des compétences (fédérales) du Ministre Clarinval, l'UPTR a émis les propositions suivantes :

1° Restituer aux transporteurs les **20,65 € /1000 litres d'accises professionnelles** 'confisqués' depuis le 01.01.2022

2° Rendre aux transporteurs, toujours via le diesel professionnel, la différence entre le taux d'accises belge et le seuil minimum européen, à savoir : **22,54 €/1000 litres** complémentaires

➔ **Il est parfaitement possible, à court terme, de 'booster' le diesel professionnel.**

C'est ce même message que l'UPTR portera également, la semaine prochaine, au **Ministre (CD&V) des Finances, Vincent Van Peteghem**.

3° Etendre le régime du diesel professionnel, au moins, aux véhicules utilitaires de + 3,5 tonnes (çàd ceux qui payent la taxe kilométrique).

4° L'exonération des cotisations ONSS et du précompte sur les heures de disponibilité et d'attente ainsi que sur les primes de nuit du personnel des entreprises de transport et de logistique.

5° L'extension de l'article 1798 du code civil aux factures de transport, afin de permettre aux sous-traitants d'exiger le paiement de leurs factures auprès du chargeur ou du destinataire, en cas de défaut de paiement de l'intermédiaire de transport (p. ex. commissionnaire).

6° L'UPTR demande également que les services du SPF Economie et du SPF Mobilité veillent (enfin) au respect de l'article 43 de la Loi du 15 juillet 2013 et sanctionnent effectivement les donneurs d'ordre qui abusent de leur position dominante pour 'offrir' aux transporteurs de rouler à des « prix abusivement bas ».

Si l'UPTR se réjouit d'être entendue et écoutée, elle attend maintenant que des décisions soient (enfin) prises en faveur des transporteurs.

Michaël Reul  
Secrétaire Général